

LES

# CAHIERS d'HISTOIRE

de la



Société d'histoire  
de

## Belœil-Mont-Saint-Hilaire

Cahier n° 12 Octobre 1983

# Société d'Histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire

Casier postal 12, Beloeil, J3G 4S8

## BUREAU DE DIRECTION

Président:	Michel Clerk
Vice-président:	Armand Cardinal
Secrétaire:	Pierre Gadbois
Trésorière:	Georgette C. Gélinas
Directeurs:	Denise Daigle Louise de Grandpré Pierre Lambert

La société publie des textes d'intérêt local et régional (vallée du Richelieu) traitant d'histoire, de généalogie et de sujets connexes. Les manuscrits, dactylographiés à double interligne et remis en double exemplaire, sont soumis au comité de rédaction qui les accepte, les rejette ou propose des modifications. Les auteurs sont priés de consulter un numéro des Cahiers pour connaître la façon de disposer leur texte.

Les Cahiers paraissent en février, juin et octobre. Les numéros 1 et 2 sont maintenant épuisés mais on peut en obtenir des photocopies d'excellente qualité. Les numéros 1 et 2 (photocopies) de même que les numéros 3 à 11 coûtent 3,50\$ chacun, poste payée. L'abonnement aux numéros 10, 11 et 12 est de 12\$. Pour tout renseignement au sujet des Cahiers, contactez le responsable des Cahiers, C.P. 12, Beloeil, J3G 4S8.

## COMITÉ DE RÉDACTION

Pierre Lambert, rédacteur en chef  
Armand Cardinal    Louis Handfield    Louise de Grandpré

Maquette de la page couverture: Michel Clerk

*Photos: La vieux village de Saint-Hilaire-sur-Richelieu en 1860  
Photo: Archives publiques de Canada.  
L'église et le vieux moulin de Beloeil en 1910  
Photo: L.P. Martin. Collection Michel Clerk.*

© Société d'Histoire de Beloeil - Mont-St-Hilaire 1983

Tous droits de reproduction réservés.

Mise en page et impression: S.T. ART (Stratégie Trans Artistique)

Dépôt légal: quatrième trimestre 1983. Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0225-5359

# Les Cahiers d'Histoire

de la

Société d'Histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire

No 12

Octobre 1983

---

## SOMMAIRE

- La brasserie de Saint-Hilaire entre 1865 et 1900 (fin)*  
par Pierre Gadbois ..... 3
- À propos de l'origine du nom Beloeil*  
par Pierre Lambert ..... 17
- La maison Ledoux-Bernard*  
par Pierre Chagnon ..... 29

# La brasserie de Saint-Hilaire entre 1865 et 1900

PIERRE GADBOIS

*L'auteur est secrétaire de la Société d'Histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire. L'intérêt qu'il porte à l'histoire de sa famille - les Vandandaigue dit Gadbois, qui ont occupé une place de choix dans l'histoire de Beloeil et de Saint-Hilaire - l'a amené à se passionner pour la généalogie et l'histoire. Il présente ici la seconde partie d'une étude primée lors du Concours Percy W. Foy 1982 de la Société d'Histoire de la vallée du Richelieu. La première partie a paru dans le numéro précédent des Cahiers.*

## DEUXIÈME PARTIE

### Débuts prometteurs

Après l'installation dans une bâtisse construite sur mesure, il ne reste plus qu'à assurer le bon fonctionnement de tout cet appareillage complexe et à produire l'eau ambrée.

La société n'est pas déjà mise sur pied qu'elle perd un membre. Nous avons de bonnes raisons de croire que Louis-Gédéon Authier n'est pas resté longtemps dans la société. Nous n'avons trouvé aucune trace de lui le reliant à la brasserie si ce n'est pour apprendre qu'en 1866, il n'est plus à Saint-Hilaire mais réside à Sorel<sup>30</sup>.

Nous ignorons s'il a cédé ses droits dans l'immeuble et dans l'entreprise à ses co-associés. Aux termes de l'acte de société, ces derniers jouissaient d'un certain délai pour rembourser la part d'un associé qui se retirait. Peut-être retrouverons-nous un jour cet acte de cession dans le greffe d'un notaire de Sorel? Bref, nous nous retrouvons rapidement avec deux seuls associés: Félix Martin et Isaac Vandandaigue.

Cependant, ni l'un ni l'autre, à notre connaissance, n'avait quelque expérience dans la fabrication de la bière. Il fallait donc engager un commis expert dans l'art de brasser la bière. C'est ainsi que nous voyons apparaître à Saint-Hilaire, entre les années 1865 et 1868, un dénommé Daniel Hallinan "brasseur de la dite paroisse de Saint-Hilaire"<sup>31</sup>. Daniel Hallinan verra donc

au bon fonctionnement de la brasserie et en assurera la production durant ces trois années, permettant à Félix Martin, Isaac Vandandaigue et, possiblement, à son fils, André Vandandaigue, d'apprendre les rudiments du métier de brasseur.

Ce n'est qu'à partir de cette dernière date, vers 1868, que Félix Martin et Isaac Vandandaigue sont qualifiés de brasseurs dans les actes qui les concernent<sup>32</sup>, et ce, malgré les nombreuses activités auxquelles ils sont respectivement mêlés: commissaires d'école, commissaires à la cour des petites causes, président de cette dernière<sup>33</sup>. Félix Martin est de plus un maître menuisier très en demande mais il a dû certainement mettre cette activité en veilleuse durant cette période.

Compte tenu de leurs activités respectives, et également de leur âge respectif (Félix n'avait que 40 ans en 1871 alors qu'Isaac en comptait déjà 65)<sup>34</sup>, chacun devait assumer des responsabilités spécifiques. Alors que Félix Martin devait voir au bon fonctionnement de la brasserie<sup>35</sup>, Isaac Vandandaigue venait toujours à trouver les fonds nécessaires pour financer les opérations<sup>36</sup>.

Isaac Vandandaigue avait depuis longtemps acquis la confiance de ses contemporains et, à cause probablement de son aisance matérielle, on n'hésite pas à lui faire crédit, même sans intérêt<sup>37</sup>.

Les affaires marchent rondement. Le capital investi est énorme mais les bénéfices sont également excellents comme nous l'indique le recensement de 1871. Ce recensement constitue le seul document nous permettant d'évaluer la position financière de l'entreprise, après six années d'opération. Il nous permet surtout de la comparer aux autres entreprises de la paroisse et d'en juger la rentabilité.

Ce document nous apprend que Félix Martin, 40 ans, brasseur, réside avec sa famille dans la bâtisse servant de brasserie. Nous apprenons que la Société détient un emplacement, une fabrique ou entrepôt ainsi que deux voitures et quatre chariots. Enfin, et c'est le point le plus

intéressant, nous constatons qu'après le moulin à scie et le moulin à farine du seigneur Campbell et le moulin à carder de François Ducharme, la brasserie est l'établissement industriel le plus considérable de Saint-Hilaire, en 1871.

Elle possède en effet un capital fixe de 4 000\$ et un capital flottant de 400\$. Elle emploie deux hommes sept mois par année et verse pour 500\$ de gages annuellement, gages les plus considérables versés par une industrie, à ce moment. Elle possède aussi deux chevaux, détient 1 500 minots d'orge ayant une valeur de 1 600\$ et ses caves contiennent 168 tonnes de bière ayant une valeur de 5 050\$. Quant au houblon, autre élément essentiel dans la fabrication de la bière, le recensement nominatif nous indique qu'il est détenu par Isaac Vandandaigue personnellement. Ce dernier est en possession de 2 000 minots et il est d'ailleurs le seul à en détenir à Saint-Hilaire.

Si la valeur de capital fixe n'est pas la plus considérable pour Saint-Hilaire, son capital flottant, les gages versés annuellement, la valeur de ses matières premières et de ses produits placent la brasserie au premier rang des industries de Saint-Hilaire sur le plan de la rentabilité.



André Vandandaigue-Gadbois, vers 1870. (Collection madame Thérèse Gadbois-Duguay).

C'est en 1871 également que nous voyons apparaître André Vandandaigue, le fils d'Isaac (photo). Ce dernier sera mêlé de très près aux activités de la brasserie jusqu'en 1892. Il arrive d'Italie où il a servi comme zouave pontifical jusqu'au 23 juin 1870 et vient à peine de se marier avec Elmire Provost, de Beloeil. En 1871, il n'a que 28 ans et il est déjà identifié comme brasseur<sup>38</sup>.

## Dissolution de la brasserie *Martin et Compagnie*

Nous avons très peu d'informations sur les activités de la brasserie depuis le recensement de 1871 jusqu'en 1877. Cependant, l'arrivée ou le retour d'André Vandandaigue apporte certainement des changements importants dans la société. Félix Martin reprendra ses activités de menuisier: nous le retrouvons, en 1874, associé à Camille Provost pour certains travaux de construction<sup>39</sup> et cette association ne sera dissoute qu'en 1883<sup>40</sup>. André Vandandaigue prendra la relève des opérations quant à la fabrication de la bière, et Isaac continuera de se charger du financement.

Bien que la brasserie soit rentable, ses coûts d'exploitation doivent être considérables. Comme l'écrivait John Molson lui-même: "L'argent est tout ce dont j'ai besoin pour conduire mes affaires d'une façon honorable et c'est précisément cette carence, dans une certaine mesure, qui peut dissuader quiconque de s'engager dans cette carrière"<sup>41</sup>.

Les difficultés engendrées par des emprunts importants ont probablement eu un effet déterminant dans la décision de dissoudre la société, en 1877. Le désintéressement et les activités extérieures de Félix Martin ainsi que l'âge avancé d'Isaac Vandandaigue (qui devait atteindre 71 ans) ont peut-être contribué également à provoquer cette dissolution, même si nous présumons qu'André Vandandaigue devait fort bien s'occuper de l'entreprise.

Le 11 octobre 1877<sup>42</sup>, d'un commun accord, Isaac Vandandaigue et Félix Martin consentent à la "résiliation pure et simple, à compter d'aujourd'hui, de la société en nom collectif qui avait été formée entre eux sous les nom et raison "Martin et Compagnie pour faire de la bière, aile, porter, lager beer". Cette résiliation se fait sans aucune indemnité de part et d'autre, Félix Martin cédant à Isaac Vandandaigue tous ses droits dans le terrain et la bâtisse exploitée comme brasserie, moyennant l'obligation par le concessionnaire d'acquitter toute la part du cédant dans des dettes dûes par la société.

Malgré son âge avancé, Isaac Vandandaigue conserve seul la propriété et l'administration de son entreprise. Son fils André en sera probablement le principal commis et portera désormais seul le titre de *brasseur de Saint-Hilaire*.

### *La Brasserie de Saint-Hilaire*

Les activités dans une brasserie sont nombreuses et diversifiées et celles du maître brasseur lui-même sont captivantes. Les diverses opérations de préparation et de brassage exigent la présence continuelle du brasseur, particulièrement à cette époque où les techniques de fabrication de la bière sont encore rudimentaires et relèvent autant de l'art que de la science<sup>43</sup>. Ainsi, la journée d'André Vandandaigue est relativement bien remplie. Sans doute devait-il être secondé par quelques journaliers, comme nous pouvons le soupçonner d'après le recensement fédéral de 1881. L'entreprise demeure donc rentable puisqu'elle fait vivre André Vandandaigue et sa famille.

Cependant, Isaac demeure seul propriétaire de la brasserie qui portera désormais les nom et raison sociale de *Brasserie de St-Hilaire*, comme l'atteste le papier qu'il fait imprimer à cette fin et dont nous reproduisons ici l'entête (page 8). Âgé maintenant de 71 ans et malgré qu'il demeure encore actif au sein de la communauté hilairemontaine, Isaac cessera la majeure partie de ses activités dans la brasserie. Il vendra sa terre ainsi que sa *maison en brique* à son fils Jean-Jacques qui exploitait déjà la terre depuis 1871<sup>44</sup>. Partout et dans tous les documents auxquels il est référé, on ne le désignera plus que comme bourgeois et rentier.

Le recensement de 1881 le désigne comme bourgeois et il habite avec sa fille Mary une maison non loin de la brasserie, rue St-Henri. En effet, le recensement le situe voisin de Louis Vigeant, voiturier et de François Dalpé dit Pariseau, charpentier, dont les boutiques se trouvaient à proximité.

Quant à André, il est désigné comme brasseur et habite, avec son épouse et ses six enfants, une maison où



habitent également Michel Deslauriers, journalier, Zoé Corbeille et Lellie Curie. André Vandandaigue et Michel Deslauriers sont également identifiés comme énumérateurs. Habitent-ils tous la brasserie? Malheureusement, il est impossible de le savoir. Les sections commerciale et agricole du recensement de 1881 et celle relative aux établissements publics n'ont pas été conservées de sorte qu'il est impossible de connaître la valeur et la situation financière de la brasserie depuis le recensement de 1871.

BRASSERIE DE ST-HILAIRE

St-Hilaire, P. Q. .... 188

Dû à **L. VANDANDAIGUE-GADBOIS**  
BRASSEUR ET

**COMMERCANT DE BIÈRE ET PORTER**

État de compte au 31 décembre 188		
100 à 120		4,00
100 à 120		3,00
200 à 20		50
1000 à 800		7,00
100 à 120		50
1		12
1		
1		1,00
1		25
1		15

Libellé d'un état de compte de la Brasserie de St-Hilaire (Archives Nationales du Québec à Montréal. - Greffe J. R. Brillon).

### La succession d'Isaac Vandandaigue et le début de la fin

La brasserie continuera ses activités normales, il faut le présumer, jusqu'en 1888, alors qu'elle prendra un tournant décisif, au moment du décès d'Isaac, survenu le 17 septembre 1888. Il était âgé de 83 ans<sup>45</sup>. Par son testament exécuté devant Me J.E.O. LaBadie, notaire à Montréal, le 8 octobre 1885, Isaac Vandandaigue lègue à son fils "André Vandandaigue dit Gadbois, sa vie durant et aussi longtemps qu'il le désirera à compter du

jour de mon décès, la jouissance et l'usufruit de ma propriété et dépendances occupées comme brasserie dans ladite paroisse de St-Hilaire, connue et désignée comme le numéro quarante-sept (47) du plan et livre de renvoi officiels du village de ladite paroisse de St-Hilaire, ainsi que tout le matériel, chevaux et voitures et autres choses en dépendant, à la charge par mon dit fils André Vandandaigue dit Gadbois d'entretenir le tout en bon état..." et à la charge par ce dernier de s'acquitter d'une rente annuelle de 100 dollars en faveur de son frère Jean-Jacques, sa soeur Mélanie et les enfants issus du mariage de sa soeur Adéline avec Charles Dubreuil et ce, pendant tout le temps que durera la jouissance de la brasserie. Il est de plus stipulé qu'aussitôt qu'il cessera de jouir de la brasserie, cette dernière devra être vendue et le produit partagé entre les légataires universels: André, Jean-Jacques, Mélanie et les héritiers Dubreuil.

Sans doute à cause des capitaux importants investis dans la brasserie, à cause de la rentabilité de l'entreprise et de son souci de diviser le plus équitablement sa succession entre ses enfants, Isaac Vandandaigue n'a laissé à son fils André que l'usufruit de la brasserie, l'obligeant à vendre et partager le capital aussitôt que cessera cet usufruit. Un tel legs n'offre pas de perspectives très réjouissantes. Les intérêts des propriétaires en nue-propriété et de l'usufruitier sont diamétralement opposés. On peut imaginer les difficultés entraînées par ce testament. On présume que les pressions exercées pour vendre l'entreprise sont fortes. André Vandandaigue, quant à lui, tentera d'acheter des autres héritiers la propriété entière de la brasserie. Il y parviendra en 1890 mais à des conditions telles que certaines de ces transactions seront considérées à toutes fins pratiques inopérantes<sup>46</sup>.

Pendant tout ce temps, il a continué d'opérer la brasserie toujours sous le même nom mais sans l'aide financière que lui apportait son père. Dans quelle mesure pouvait-il se procurer les fonds de roulement nécessaires puisqu'il n'avait personnellement aucun bien à offrir en garantie? Ces difficultés auront fini par